



**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT**  
NANCY

**CANTON**  
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 8 avril 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER ANDRE N. JACOB MASSON DEHAYE DANNEBEY WERHLEN SCHIEL DENIS DEMARNE DEVITERNE D. ZIETERSKI ENEL PERROLLAZ BEN ISMAIL

Absents excusés :

C. FRANCHE a donné pouvoir à N. HOUDRY  
L. BABIN a donné pouvoir à A. ANDRE  
C. SIMEANT a donné pouvoir à a. CASTELA  
R. CORBERAND a donné pouvoir à ML. MASSON  
C. JACOB a donné pouvoir à L. SCHIEL  
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. ZIETERSKI

Absente :

C. MATHIS  
S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Laëtitia SCHIEL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**\_\_\_\_OBJET\_\_\_\_  
Vote du Budget Primitif 2024**

***Nomenclature ACTES : 7.1 FINANCES LOCALES-Décisions budgétaires***

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 24 (VB ne prend pas part au vote)

pour : 18

contre : 6 (DZ, LZ, ZBI, FP, DD, JE)

abstention : 0

Rapporteur : N. HOUDRY

**Délibération**

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Crédits inscrits au BP 2024	4 324 816,96 €	4 023 849,29 €	651 502,00 €	250 200,00 €
Virement à la section d'investissement (023)	48 976,15 €			
Virement de la section de fonctionnement (021)				48 976,15 €
Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)				
Restes à réaliser			38 719,89 €	212 336,00 €
Résultat reporté 2023		349 943,82 €		178 709,74 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2024	4 373 793,11 €	4 373 793,11 €	690 221,89 €	690 221,89 €

Considérant l'avis favorable des Commissions en date du 26 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal :

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser
- APPROUVE le budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme son accord sur la proposition susvisée.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 15/04/2024 et que la convocation a été faite le 02/04/2024.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 15 avril 2024  
Le Maire,  
Marc OGIEZ

